

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 26

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« et l'informe de l'existence de l'aide au répit proposée par les organismes mentionnés à l'article L. 723-1 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nul ne peut nier la souffrance de nos agriculteurs et agricultrices.

Le présent amendement des député.es écologistes a vocation à systématiser l'information des travailleurs agricoles de l'existence de l'aide au répit proposée par la MSA, afin d'en généraliser davantage son recours.

